



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 22 septembre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 5 octobre 2009

CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A
DEUX-SEVRES AMENAGEMENT, AVENUE DE
LIMOGES SECTION S

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
05 octobre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJault - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : Mme Nicole IZORE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Françoise BILLY
- Michel PAILLEY donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD -

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2009

DELIBERATION D20090415

URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES

CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A DEUX-SEVRES
AMENAGEMENT, AVENUE DE LIMOGES SECTION S

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Lors de sa séance du 6 juillet 2009, le Conseil municipal a adopté le principe de la cession par la Ville à Deux-Sèvres Aménagement d'une parcelle de terrain, Avenue de Limoges, en vue de permettre le transfert d'un site d'exploitation d'une entreprise section S :

n° 121 pour	12 a 95 ca
n° 126 pour	3 a 58 ca
n° 125 pour	88 a 55 ca
n° 124 pour	<u>1 a 66 ca</u>

soit une superficie de 1ha 06 a 74 ca

La parcelle S n° 121 appartient au domaine public aéronautique de la commune conformément aux dispositions du Code de l'Aviation Civile.

En conséquence, il y a lieu de prononcer sa désaffectation et son déclassement du domaine public.

Le prix de cession s'élève à 53 370 €, conformément à l'avis de France – Domaine, joint.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer la désaffectation et le déclassement du domaine public de la parcelle S n° 121 ;
- approuver la cession à Deux-Sèvres Aménagement des parcelles ci-dessus désignées au prix de 53 370 € ;
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par l'acquéreur.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL